

Moustiers-Sainte-Marie, le 18 janvier 2022

Monsieur le Préfet de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

BC/JC/AR 22-29
Suivi par Jean Carmille

Objet : Dossier d'examen cas par cas – projet d'aménagement d'une aire naturelle de stationnement sur le site de Carajuan (Rougon)

Monsieur le Préfet de Région,

Dans le cadre de la démarche d'examen cas par cas des projets pouvant porter atteinte à l'environnement, vous trouverez ci-joint le dossier déposé par le Parc naturel régional du Verdon pour l'aménagement d'une aire naturelle de stationnement grand public sur le site de Carajuan (commune de Rougon).

Ce projet est porté dans le cadre d'un projet plus large d'aménagement et de gestion des sites d'embarquement / débarquement pour les activités d'eau vive sur le moyen Verdon. Il fait partie des opérations prévues dans l'Opération Grand Site des Gorges du Verdon au dans le SAGE.

Vous trouverez dans le dossier l'ensemble des pièces nécessaires à l'examen de ce projet concerné par la catégorie 47_a : Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L341-3 du CF de plus de 0,5 ha.

Je tiens par la présente à vous informer qu'une première version du projet avait été soumise à examen au cas par cas en 2019 et avait reçu une décision (AE-F09319P0030 du 19/03/2019) imposant la réalisation d'une étude d'impact pour le projet présenté.

Cette décision avait notamment été rendue au regard d'un certain nombre d'études présentées qui n'étaient pas finalisées.

La demande présentée aujourd'hui concerne certes le même site mais un projet modifié qui explique le dépôt d'une nouvelle demande d'examen.

Le projet a en effet tout d'abord été recalibré en fonction des besoins. L'aire de stationnement présentée dans le 1^{er} dossier cas par cas prévoyait une soixantaine de places de parking alors que le dossier présenté aujourd'hui ne comprend plus qu'une quarantaine de places. Cette adaptation du projet est liée à une meilleure évaluation des besoins (analyse des besoins sur plusieurs saisons touristiques).

.../...

L'ensemble des études environnementales ont de plus été finalisés depuis le 1^{er} dépôt. Vous trouverez ainsi en annexe du formulaire l'étude complète d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Ce travail détaillé a permis, comme vous pourrez le voir, d'identifier les habitats naturels et espèces à enjeux du site (d'intérêt communautaire mais aussi espèces patrimoniales présentes), d'évaluer les effets du projet d'aménagement sur l'environnement et d'adapter celui-ci pour en limiter les impacts.

L'ensemble des éléments présentés dans cette demande datent tous de 2019. Ils ont été retravaillés suite à la décision de l'autorité environnementale de mars 2019 dans le cadre de la finalisation de l'étude d'aménagement.

La nouvelle demande n'est présentée qu'aujourd'hui car, entre temps, un long travail de recherche de financements du projet global a été mené.

La plan de financement du projet obtenu en 2021 nous permet aujourd'hui d'envisager le dépôt de toutes les demandes d'autorisations administratives en vue de la réalisation des travaux.

L'équipe technique du Parc, en charge du suivi de ce projet, reste bien entendu disponible en cas de questions ou si besoin de compléter la demande présentée.

En vous remerciant par avance pour votre analyse de notre demande, je vous prie d'agrèer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président du Parc du Verdon

Bernard Clap



PJ